

Aucune convention n'a été passée pour l'organisation de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe session 2015.

Les dates d'inscription à l'examen professionnel d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe

Retrait des dossiers : du 18 novembre 2014 au 10 décembre 2014

Date limite de dépôt des dossiers : le 18 décembre 2014

Date des épreuves d'admissibilité : le 11 mars 2015

POUR RAPPEL

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité et d'admission entraîne l'élimination du candidat. Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Nature des épreuves.

L'épreuve écrite :

C'est une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents. (Durée de l'épreuve : 1 heure 30 ; coef. 2)

L'épreuve orale :

Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle **sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel** et suivie d'une conversation.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de l'inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve). (Durée de l'épreuve orale : 15 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé; coef. 3)

Nombre de dossiers reçus :	81	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	80	candidats			
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	74	candidats	soit :	92.50%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	6	candidats	soit :	7.50%	des candidats admis à concourir
Nombres de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	1 candidat a demandé un aménagement d'épreuve.				
	Nature de l'aménagement : 1/3 temps supplémentaire pour l'épreuve écrite.				

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 24 avril 2015 au Centre De Gestion de l'Eure à 11 heures 00 pour statuer sur les candidats autorisés à passer l'épreuve orale.

Seuls sont autorisés à passer l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Lors de la réunion d'admissibilité, le jury a statué sur la copie dont une anomalie a été constatée :

❶ 1 candidat a utilisé de la couleur en dépit des consignes indiquées sur le sujet (je cite : « Il vous est demandé de répondre sur la copie à l'aide d'un stylo à encre bleue ou noire »). La couleur rouge a été utilisée pour souligner les numéros de questions.

Décision du jury d'admissibilité :

- Le jury maintient de la note
- Le jury Modifie la note en /20
- Autres

Le jury a donc déclaré, à l'unanimité, 72 candidats admis à passer l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe session 2015.

Les candidats déclarés admissibles ont passé l'épreuve orale d'admission les 21-22-27 mai 2015 et le 3 juin 2015.

Le jury d'admission s'est réuni le 10 juin 2015 au Centre De Gestion de l'Eure à 11 Heures 00.

Pour rappel : toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat et un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Le jury après avoir étudié les moyennes de tous les candidats à l'issue de l'épreuve écrite et orale, a fixé le seuil d'admission à 11.00/20.

Le jury a donc déclaré **61 candidats admis** à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe session 2015.

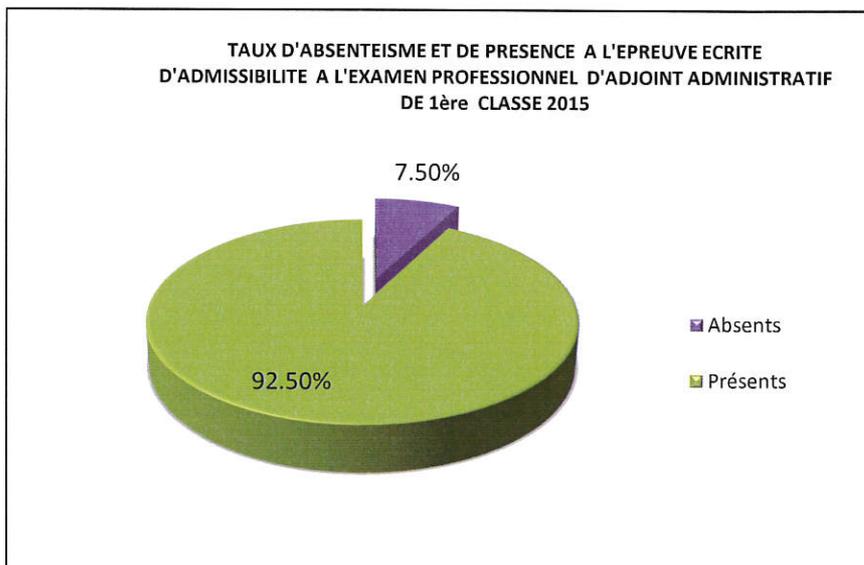
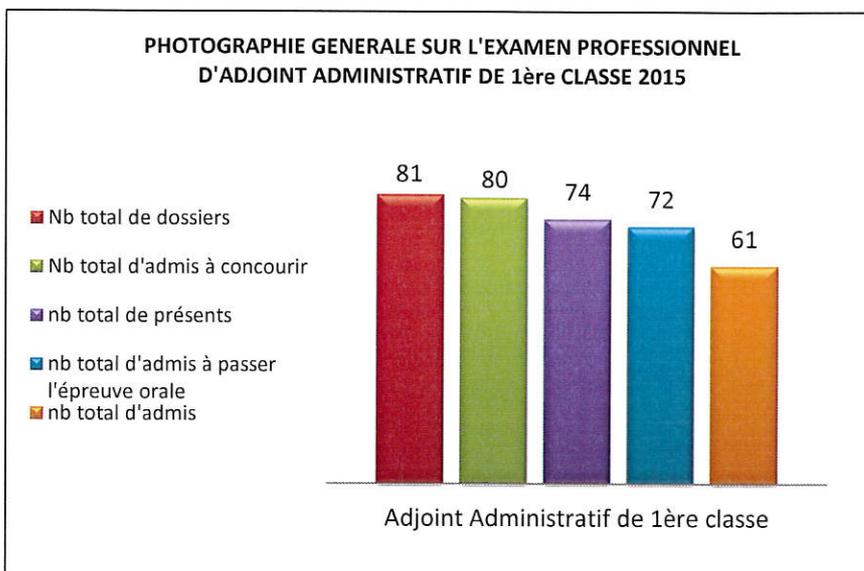
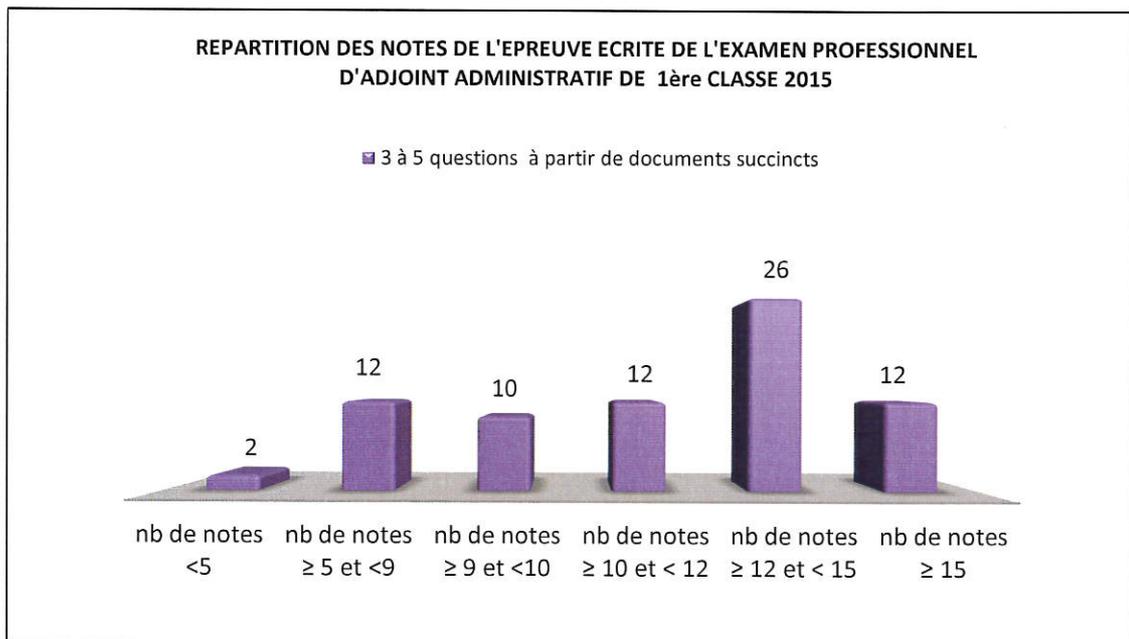


TABLEAU RECAPITULATIF :

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE
SESSION 2015**

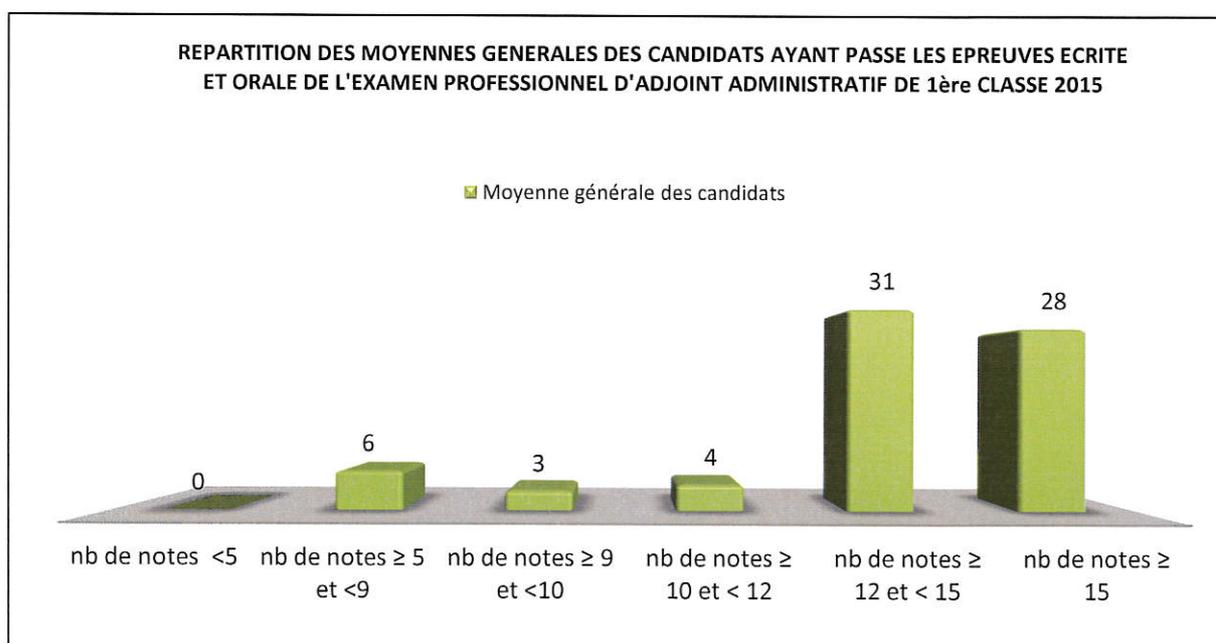
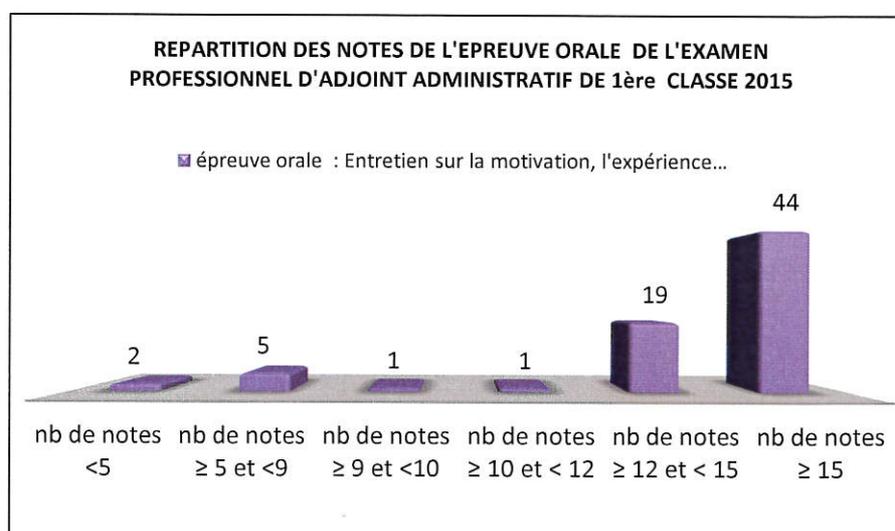
**QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE ECRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT
ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE 2015**

	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve écrite	Moyenne générale des candidats, après l'épreuve écrite	A été déclaré admis à passer l'épreuve orale par le jury, tous les candidats ayant reçu une note \geq à :	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale <small>(jury du 24/04/2015)</small>	Taux concernant les candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale par rapport aux nb de candidats admis à concourir
Examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1ère classe <small>(Pour rappel en 2011)</small>	81 <small>(120)</small>	80 <small>(116)</small>	6 <small>(4)</small>	74 <small>(112)</small>	7.50% <small>(3.45%)</small>	92.50% <small>(96.55)</small>	3 à 5 questions : 17.50/2.75 <small>(14.50/1.50)</small>	11.54/20 <small>(7.03/20)</small>	5.00/20 <small>(5.00/20)</small>	72 <small>(85)</small>	90.00% <small>(73.28)</small>

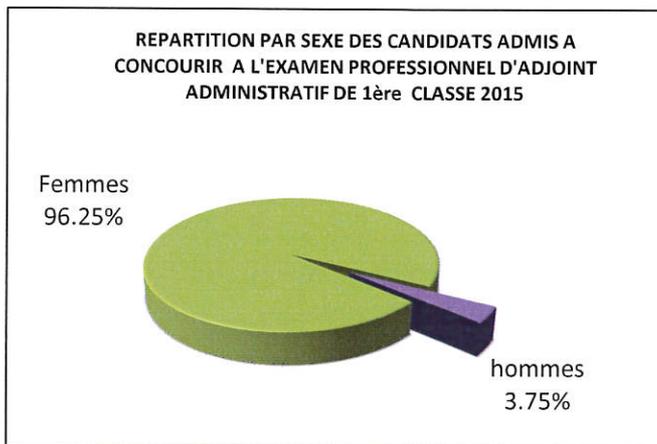


QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES ECRITE ET ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE 2015

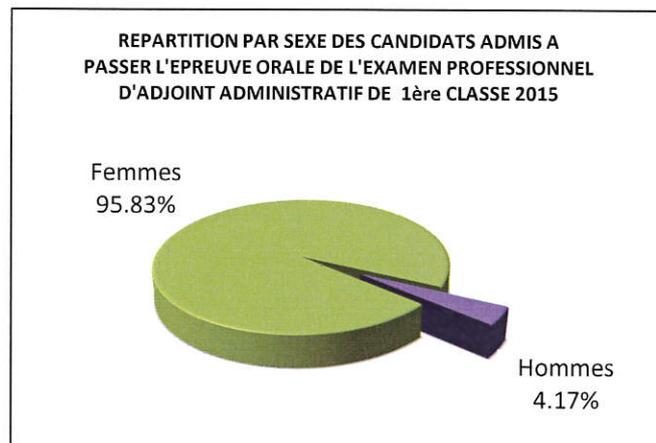
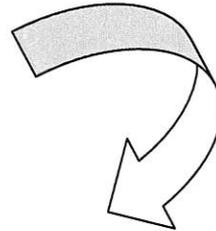
	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (jury du 24/04/2015)	Nb de candidats présents à l'épreuve orale	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale	Moyenne générale de l'épreuve orale	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents aux épreuves (épreuves écrite + orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20	Nb de candidats déclarés admis (jury du 10/06/2015)	Seuil d'admission fixé par le jury :
Adjoint Administratif de 1ère classe (2011)	72 (85)	72 (81)	Entretien (motivation, aptitude...) : 20.00/4.50 (16.00/5.00)	Entretien (motivation, aptitude...) : 15.15/20 (12.17/20)	13.79 / 20 (10.55/20)	18.30 / 6.30 (14.20/6.20)	63 SUR 72 (55 sur 81)	61 (55)	11.00/20 (10.00/20)



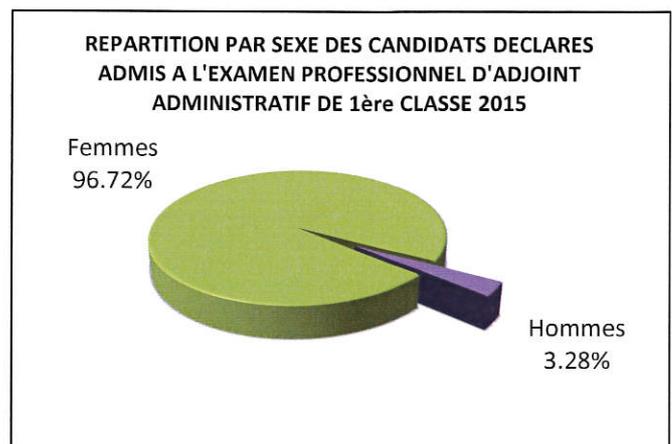
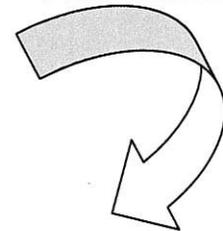
Photographie sur le profil des candidats :



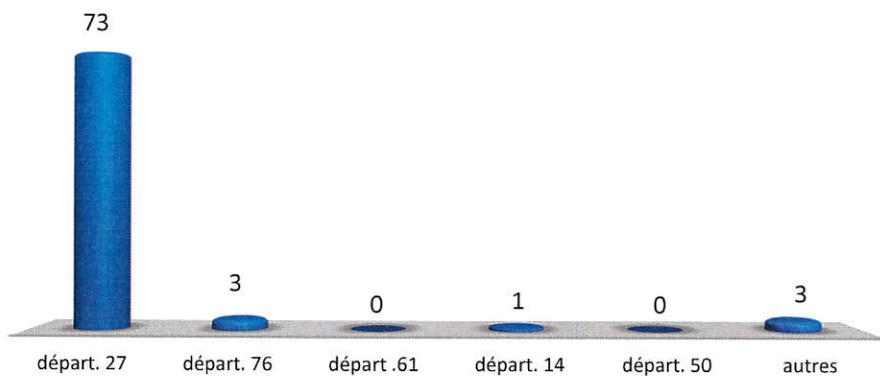
Après la réunion du jury d'admissibilité



Après la réunion du jury d'admission



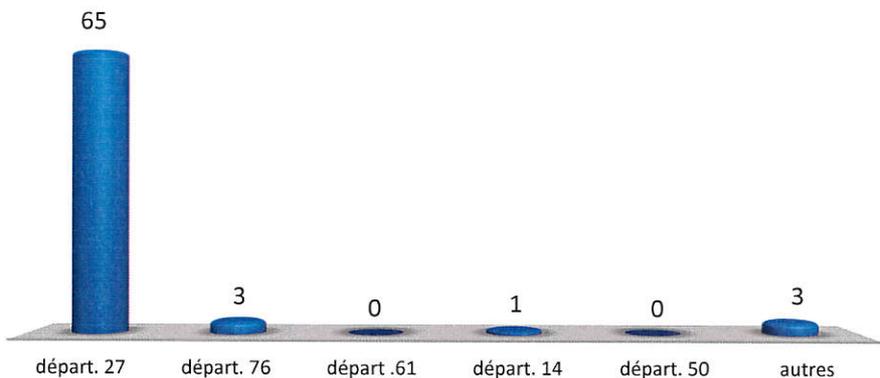
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE 2015



Après la réunion du jury d'admissibilité



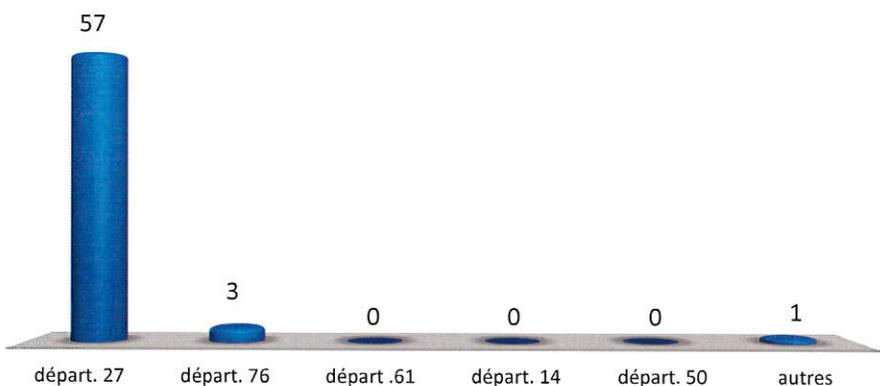
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A PASSER L'EPREUVE ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE 2015



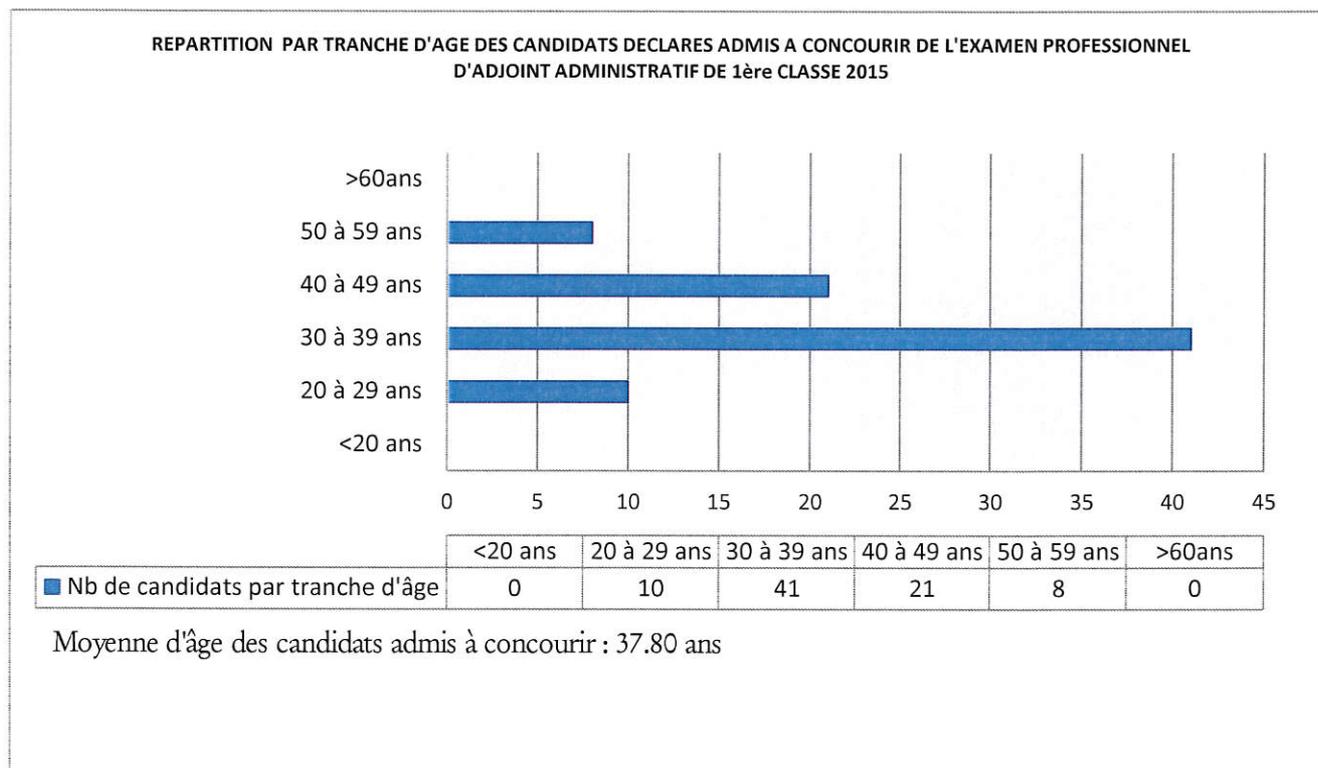
Après la réunion du jury d'admission



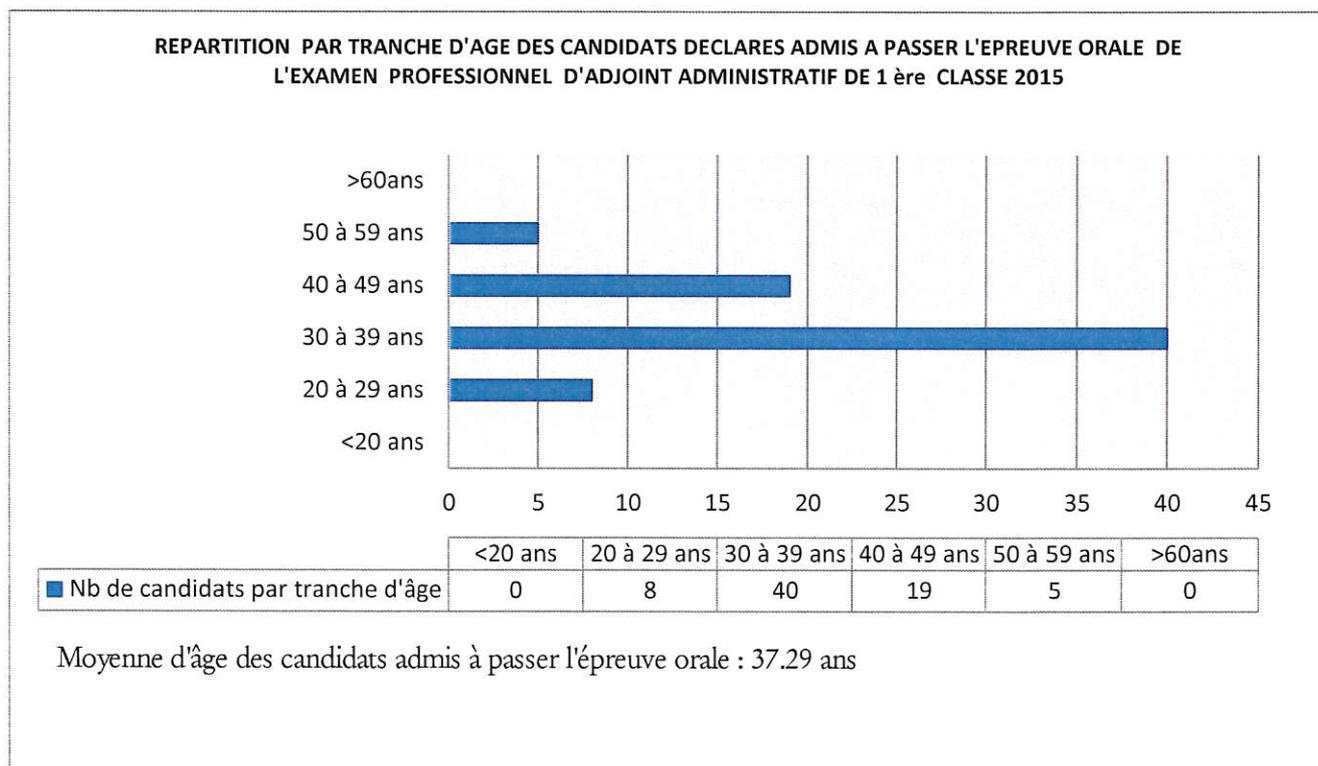
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE 2015



REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE

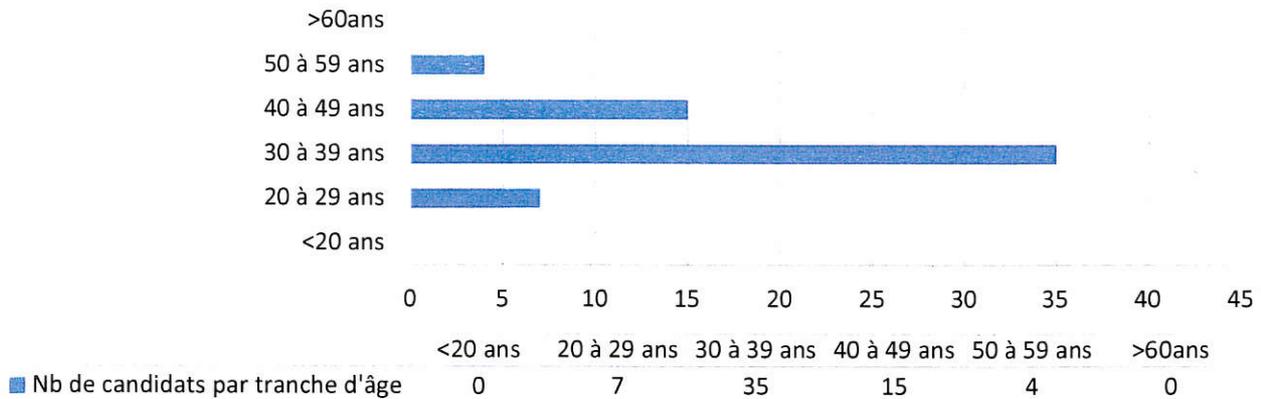


REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A PASSER L'ORAL PAR TRANCHE D'AGE



REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHE D'AGE

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE 2015



Moyenne d'âge des candidats admis à passer l'épreuve orale : 36.88 ans

Fait à Evreux, le 10 juin 2015

Le Président du jury




François GANTIER